



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AUX TERRITOIRES ET MOBILITES**

Direction des Mobilités

Antenne régionale des transports interurbains
et scolaires de l'Isère
Le Palladium
5, rue Eugène Faure
CS 40082
38 019 GRENOBLE Cedex 1
Tel : 04 26 73 66 18
transports38@auvergnerhonealpes.fr

**A l'attention de l'ensemble des Maires dont
les communes sont desservies par le réseau
de l'Isère**

Réf. : S2107-04610

Objet : fin de délégation de compétence

Le Conseil régional, le **30 AOUT 2021**

Madame le Maire, Monsieur le Maire

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'autorité compétente en matière de transport interurbain et de transport scolaire, en lieu et place du Département de l'Isère, respectivement depuis le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2017.

Toutefois, afin de permettre la continuité du service public des transports dans les meilleures conditions, la Région Auvergne-Rhône-Alpes avait fait le choix de déléguer sa compétence au Département de l'Isère de manière temporaire.

Cette délégation de compétence prendra fin au 31 août 2021 et, dès le 1^{er} septembre 2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes exercera de manière directe sa compétence en matière de transport interurbain et de transport scolaire sur le territoire du département de l'Isère.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer que la Région Auvergne-Rhône-Alpes se substituera au Département de l'Isère à compter du 1^{er} septembre 2021 dans l'organisation des transports scolaires et interurbains et que les modalités de prise en charge demeureront identiques.

En termes de communication, la marque *Transisère* s'effacera au profit de la nouvelle marque **cars Région** qui inclura désormais le réseau isérois. Cette évolution s'accompagnera au 1^{er} septembre également d'un changement dans la dénomination des 71 lignes structurantes du réseau. L'objectif est d'assurer sa lisibilité à l'échelle régionale. Cette évolution ne touchera pas toutes les lignes locales du réseau, à vocation scolaire.

